

Département de l'AIN  
—  
Arrondissement de BOURG-EN-BRESSE  
—  
Canton de MIRIBEL  
—  
Commune de BEYNOST

COMMUNE DE  
**BEYNOST**

N° 05-2026-33

## EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du** : 5 juin 2026  
**Convocation du** : 29 mai 2026

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 29  
Présents : 24  
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de Beynost, dûment convoqués par le Maire, se sont réunis en salle du Conseil Municipal, en séance publique sous la présidence de Madame Caroline TERRIER, Maire.

### **ADMINISTRATION GENERALE : Election des délégués pour les élections sénatoriales au scrutin de liste**

**Présents** : Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Céline BAESSEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Charles JEAN-LOUIS, Mme Sylvie MARTINON COCHARD, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, Mme Laëtitia RAPPET, M. Vincent VIANI.

**Représentés :**

M. Jean-Marc CURTET donne procuration à M. Sergio MANCINI  
Mme Ludivine BUCILLIAT donne procuration à Mme Sylvie MARTINON COCHARD

M. Christian FONTAINE donne procuration à Mme Marie Gabrielle CHAUTARD

M. Pierre-Yves GARIC donne procuration à Mme Caroline TERRIER

M. Thierry MERESSE donne procuration à Mme Anne LE GUYADER

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**

Mme Laurence ROUQUETTE

Madame le Maire indique que le mandat des trois sénateurs du département de l'Ain doit être renouvelé lors des élections sénatoriales du dimanche 27 septembre 2026. Les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 05 juin afin de désigner leurs délégués et suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs.

La population de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2026 détermine le nombre de délégués à élire et le mode de scrutin. Le conseil municipal doit élire en son sein 15 délégués titulaires et 05 suppléants. L'élection a lieu sur la même liste, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Il est précisé que l'élection se fait sans débat, au scrutin secret (art. R.133 du Code Electoral).

Madame Terrier, après avoir constaté que le quorum requis est atteint, fait lecture de l'arrêté préfectoral annexé à la présente délibération.

Les opérations de vote s'effectuent sous la direction du président et sous le contrôle des membres du collège électoral. La présidence est assurée par Madame le Maire.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la séance peut donner à un autre conseiller de son choix un pouvoir écrit de voter en son nom. Chaque conseiller ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Le bureau électoral est composé des deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin, et des deux membres présents les plus jeunes. Il s'agit de :

- M. Jacki PRAT
- M. Jean-Pierre COTTAZ
- M. Charles JEAN-LOUIS
- M. Vincent VIANI

Madame la présidente constate que les listes déposées sont conformes à l'article R.137 du Code Electoral. Elles seront jointes au procès-verbal de l'élection.

**Candidats de la liste 1 présentée par Caroline Terrier : Pour Beynost, continuons d'agir**

1	F	MACIOCIA	Annie
2	H	MANCINI	Sergio
3	F	CAILLET	Sylvie
4	H	JEAN-LOUIS	Charles
5	F	ROUQUETTE	Laurence
6	H	COTTAZ	Jean-Pierre
7	F	BOUCHARLAT	Elisabeth
8	H	MAILLEZ	Philippe
9	F	PANTEL	Annick
10	H	CHEVROLAT	Lionel
11	F	Martinon Cochard	Sylvie
12	H	RADVAY	Xavier
13	F	BUCILLIAT	Ludivine
14	H	THOLON	Patrick
15	F	BERGER	Valérie
16	H	VERMOREL	Bertrand

**Candidats de la liste 2 présentée par Anne Le Guyader : Beynost, agir pour demain**

1	F	LE GUYADER	Anne
2	H	MERESSE	Thierry
3	F	CHAUTARD	Marie Gabrielle
4	H	PRAT	Jacki
5	F	BAESEN	Céline
6	H	FONTAINE	Christian
7	F	RAPPET	Laëtitia

Il peut être procédé au vote. L'heure de l'ouverture du scrutin est portée au procès-verbal.  
 Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

**Répartition des 15 sièges de délégués communaux :**

Nombre de bulletins.....	29	Ont obtenu :
Bulletins blancs ou nuls.....	00	Liste 1 : 22 Voix
Suffrages exprimés.....	29	Liste 2 : 07 Voix

Le quotient applicable est  $29/15 = 1.93$

Répartition :

Liste 1 :  $22/1.93 =$  soit 11,398 sièges

Liste 2 :  $07/1.93 =$  soit 3,626 sièges

Répartition du 15<sup>ème</sup> siège à la plus forte moyenne :

Liste 1 :  $22/(11+1) = 1,833$

Liste 2 :  $07/(3+1) = 1,75$

La liste "Pour Beynost, continuons d'agir" remporte le 15<sup>ème</sup> siège avec la plus forte moyenne.

### **Calcul de répartition des 05 délégués suppléants :**

Le quotient applicable est  $29/05 = 5.80$

Répartition :

Liste 1 :  $22/5,80 =$  soit 3,793 sièges

Liste 2 :  $07/5,80 =$  soit 1,206 sièges

Répartition du 05<sup>ème</sup> siège à la plus forte moyenne :

Liste 1 :  $22/(3+1) = 5,5$

Liste 2 :  $07/(1+1) = 3,5$

La liste "Pour Beynost, continuons d'agir" remporte le 05<sup>ème</sup> siège de suppléant avec la plus forte moyenne.

### **DELIBERE**

Vu le Code Electoral,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales afin de garantir la vitalité démocratique, la cohésion municipale et la parité ;

Vu le décret N° 2026-301 du 21 avril 2026, portant convocation des conseils municipaux en vue de la désignation de leurs délégués et suppléants pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire ATDB2606103C du 04 mars 2026, relative à l'élection des exécutifs locaux des conseils municipaux et communautaires et au fonctionnement des organes délibérants ;

Vu la circulaire N° INTP2611651C du 06 mai 2026, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants, et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Vu l'arrêté préfectoral pris en date du XXX, indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire dans la commune de Beynost, annexé à la présente délibération,

Considérant le dépôt, auprès de Madame Terrier, des listes de candidats pour être délégués et suppléants communaux pour les élections sénatoriales, composées alternativement d'un candidat de chaque sexe,

Considérant que le nombre de conseillers municipaux présents constitue le quorum nécessaire pour procéder à l'élection des délégués et suppléants, et que dans le cas contraire le conseil municipal devra se réunir à nouveau mardi 09 juin 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Votants	29
---------	----

Pour

29

Mme Caroline TERRIER, M. Sergio MANCINI, Mme Véronique CORTINOVIS, M. Philippe MAILLEZ, Mme Sylvie CAILLET, M. Lionel CHEVROLAT, Mme Annie MACIOCIA, Mme Annick PANTEL, M. Jean-Marc CURTET, M. Bertrand VERMOREL, Mme Laurence ROUQUETTE, M. Patrick THOLON, Mme Valérie BERGER, Mme Catherine BARCELLINO, Mme Anne LE GUYADER, M. Jean-Pierre COTTAZ, Mme Céline BAESEN, Mme Elisabeth BOUCHARLAT, Mme Ludivine BUCILLIAT, Mme Marie Gabrielle CHAUTARD, M. Christian FONTAINE, M. Pierre-Yves GARIC, M. Charles JEAN-LOUIS, Mme Sylvie MARTINON COCHARD, M. Thierry MERESSE, M. Jacki PRAT, M. Xavier RADVAY, Mme Laëtitia RAPPET, M. Vincent VIANI

Contre

Abstention

NPPV

**Madame la présidente proclame les résultats définitifs dans l'ordre de chaque liste**

**pour les délégués titulaires :**

Liste 1 « Pour Beynost, continuons d'agir » : 12 sièges

Liste 2 « Beynost, agir pour demain » : 03 sièges

**pour les délégués suppléants :**

Liste 1 « Pour Beynost, continuons d'agir » : 04 sièges

Liste 2 « Beynost, agir pour demain » : 01 siège

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations.



*TERRIER*

Caroline TERRIER,  
Mairie de Beynost

